

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 14 MARS 2024

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 13

Procuration 4

Votants 17

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 07/03/2024

Date d'affichage de la convocation : 09/03/2024

Date d'affichage de la délibération : 19 MARS 2024

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, PARIS, CAMUS, FAURÉ, CORTES, MOËNNARD, MIERE, ARRUE, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Marion RIVOIRE a donné procuration à Monsieur Benjamin PARIS,  
Monsieur Pierre NAVARRO a donné procuration à Florence JEULIN-CARREY,  
Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Madame Mélissa MIERE,  
Monsieur Robert JORDAN a donné procuration à Monsieur Philippe ARRUE.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-15 Vote du Compte de Gestion 2023

Exposé

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'Approuver le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 18/03/2024

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES

Le Maire,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

  
